

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20231124-DEC85-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 29/11/2023

Affichage 29/11/2023

Le Maire Conseiller Régional d'Ile de
France Ludovic TORO



COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Décision n° : 085-23

Objet : Signature avec le Centre Animation Conseil et Formation d'une convention de formation pour la délivrance d'une attestation de compétence pour l'utilisation du Fenwick

Le Maire de Coubron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant le besoin de former sur place 6 agents des services techniques à l'utilisation du fenwick pendant une journée,

Considérant la proposition du Centre Animation Conseil et Formation du 8 novembre 2023,

DECIDE

DE signer la convention avec le Centre Animation Conseil et Formation - 4 rue Gustave Eiffel - 95190 Goussainville, la convention jointe à la présente décision.

De régler la somme de 780 euros.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le comptable de la ville de COUBRON.

Fait à Coubron, le : 24 novembre 2023.

Ludovic TORO

Maire de COUBRON
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand-Paris Grand-Est



